

• L'application ADAGE

ADAGE - Application Dédiée À la Généralisation de l'EAC est le support technique de la campagne d'appel à projets (Projets ACTE), des appels à candidatures complémentaires et du recensement.

Il est vivement recommandé pour la mise en oeuvre des projets :

- de s'appuyer sur l'analyse de situation de l'année scolaire précédente rédigée dans ADAGE, grâce au travail de recensement réalisé par les équipes ;
- de rédiger le bilan des Projets ACTE ;
- de valoriser dans ADAGE les actions menées sous la forme d'un lien Internet (renvoyer par exemple sur une page sur le site de l'établissement ou sur le padlet dédié au projet, etc.).



The screenshot displays the ADAGE application interface. At the top, there is a navigation bar with the ADAGE logo and menu items: 'Etablissement', 'Projets EAC', 'pass Culture', 'Aide', and 'Mon compte'. Below the navigation bar, the main content area features the ADAGE logo and a welcome message: 'Bienvenue dans l'application ADAGE' followed by 'Application Dédiée A la Généralisation de l'Education artistique et culturelle'. A blue button with a right-pointing arrow says 'Consulter les documents de prise en main de la nouvelle version d'ADAGE sur la page d'aide'. Below this, a green button with a right-pointing arrow says 'Je renseigne mes projets'. A section titled 'Appels à projets' contains a card for 'ACA 2022-2023 Appel à projets VERSAILLES'. To the right of this card, there is a link for 'Documents d'accompagnement' and a 'fermé' button. The footer of the page includes the text 'Académie de VERSAILLES - Région ÎLE-DE-FRANCE' and 'Application Dédiée A la Généralisation de l'Education artistique et culturelle - ADAGE v 5.0.1'.

• L'application **ADAGE** – le recensement

Le **recensement des actions d'éducation artistique et culturelle dans ADAGE** est ouvert dès la rentrée scolaire.

Les Projets ACTE ou programmes d'excellence validés par les commissions concernées apparaissent automatiquement dans le recensement. Cependant, il appartient aux équipes de renseigner systématiquement le groupe classe concerné de façon à ce qu'il apparaisse dans le parcours d'EAC de chaque élève (saisie des **effectifs réels**).

Le profil rédacteur de projets est attribué par le chef d'établissement/directeur d'école au professeur référent culture ou aux professeurs porteurs de projets afin de procéder au recensement. Le professeur référent culture peut attribuer ce profil à d'autres enseignants porteurs de projets

 2	Enseignements artistiques En savoir plus Documents d'accompagnement
 5	Projets liés à des dispositifs En savoir plus Documents d'accompagnement
 12	Projets à l'initiative de l'établissement En savoir plus Documents d'accompagnement

• Les partenaires culturels – la cartographie

La cartographie sur ADAGE permet d'identifier des partenaires culturels référencés sur des territoires donnés. Elle ouvre également à un moteur de recherche des projets cartographiés des années précédentes.

L'ensemble des données est accessible à la communauté éducative afin de favoriser les dynamiques inter-établissements, interdegrés et de valoriser le travail des équipes pédagogiques et partenariales.



The screenshot displays the ADAGE website interface. At the top, there is a navigation bar with the ADAGE logo and several menu items: 'Etablissement', 'Projets EAC', 'pass Culture', 'Aide', and 'Mon compte'. Below the navigation bar, a search bar contains the text 'CLG ALBERTO GIA' and a 'Zoomer' button. A dropdown menu is open, listing options: 'Les projets', 'Partenaires culturels' (highlighted), 'Validation des projets', 'Suivi des élèves', and 'Découvrir des projets'. The main content area features a map of Versailles with various icons and a callout box for 'LA BATTERIE - POLE MUSIQUES'. To the right of the map, there is a large graphic of two theater masks and the text 'LA BATTERIE - POLE MUSIQUES'. Below this, there is a purple button with the 'pass Culture' logo and the text 'Voir les offres'. At the bottom right, there is a link for 'Informations générales'.

• Le pass culture – fiche n°5 du document de référence

Il est recommandé aux établissements de cofinancer le PACTE en appui sur la dotation pass culture pour les élèves de la 6ème à la Terminale (part collective).

La dotation pass culture doit en effet **permettre d'augmenter le nombre d'heures de pratique des élèves et d'enrichir leur parcours culturel. La dotation peut également permettre d'élargir le nombre de classes concernées dans le Projet ACTE.**

The screenshot displays the ADAGE web application interface. At the top, there is a navigation bar with the ADAGE logo and menu items: 'Etablissement', 'Projets EAC', 'pass Culture', 'Aide', and 'Mon compte'. The user is logged in as 'LPO LOUIS BASCAN - RAMBOUILLET' with a 'RÉDACTEUR DE PROJET' role. A dropdown menu for 'pass Culture' is open, showing options: 'Partenaires culturels', 'Offres pass Culture', and 'Suivi pass Culture'. A yellow warning box contains the following text: 'Utilisation du crédit alloué aux offres pass Culture : une offre pass Culture doit obligatoirement être validée avant la date limite de confirmation affichée dans l'offre. Cette étape est indispensable à la mise en paiement de l'activité auprès de l'acteur culturel. Il n'est pas possible de valider une offre a posteriori. Les actions ayant été menées sans validation préalable des offres par le chef d'établissement ne pourront pas être financées par les crédits du pass Culture. Dans ce cas, les offreurs culturels devront être payés sur d'autres crédits (fonds propres ou autres subventions)'. Below this, a blue bar shows the selected establishment 'LPO LOUIS BASCAN - RAMBOUILLET', the academic year '2023-2024', and a 'Budget prévisionnel : 55 980 €'. The main content area is titled 'Suivi budgétaire' and contains a table with the following data:

Pré-réservé	Réservé	Consummé	Solde prévisionnel ⓘ
5 903,80 €	2 600 €	5 510 €	47 870 €

Below the table, there is a section titled 'Actions pass Culture associées à un projet Adage' with a list item: 'Action de sensibilisation artistique et/ou scientifique - [La bonne éducation](#)'.

• Le pass culture

Les points de vigilance :

- Les propositions visibles sur ADAGE sont principalement informatives. Nous vous recommandons vivement de **prendre contact avec la structure de votre choix pour coconstruire votre action pass culture et l'adapter** au mieux aux besoins de vos élèves et à vos attentes.
- Beaucoup de partenaires culturels sont référencés mais ils ne le sont pas tous. Il est important de **vérifier avec le partenaire ou l'artiste s'il est référencé dans ADAGE** avant d'engager un financement pass culture. Pour être référencé(s) les partenaires ou artistes doivent déposer une demande qui sera étudiée en commission. Cette demande doit être complète et respecter [le vademecum](#) édité par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO).
- **L'utilisation de la dotation est pilotée par le chef d'établissement** et doit faire l'objet de concertations en conseil pédagogique. **Les actions financées par la part collective du pass culture doivent s'adosser à des projets structurants et toucher le plus d'élèves possible dans l'établissement.**

Ce que le pass
Culture
permet

De **penser une généralisation** des actions d'éducation artistique et culturelle à l'échelle d'un établissement,

D'**articuler les actions** à des projets structurants pour les amplifier ou les faire rayonner dans d'autres classes,

De découvrir ou retrouver des acteurs de territoire grâce aux propositions en ligne sur ADAGE pour **coconstruire** ensuite des actions sur-mesure

Ce que le pass
Culture ne
permet pas

L'**achat de matériel**,

La prise en charge financière des **transports**,

Les cartes d'**abonnement**

Les **Services numériques**.

À NOTER:

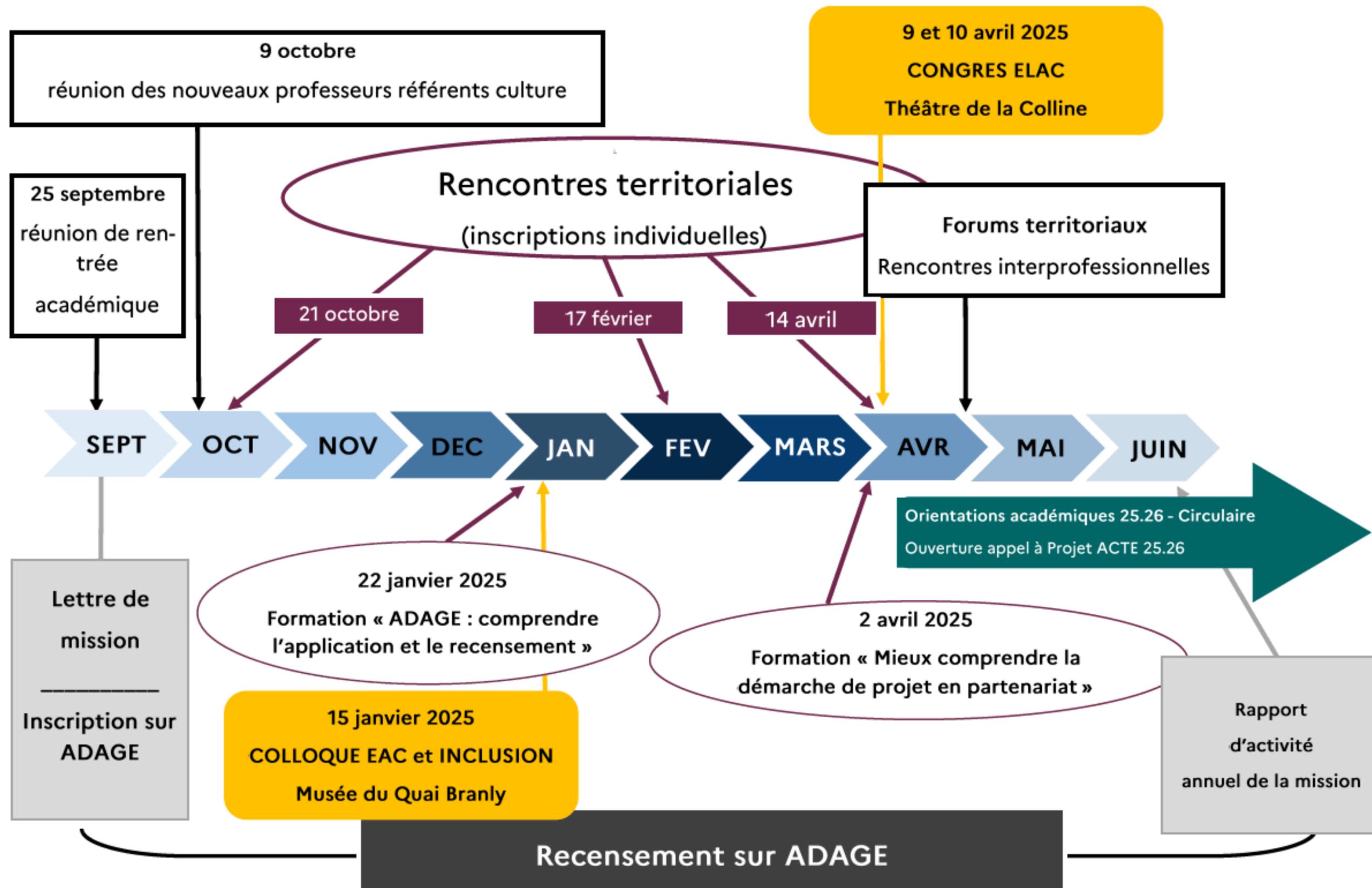
L'utilisation de la part collective ne doit pas nécessairement être répartie selon le budget alloué à chaque élève

RECOMMANDATIONS TARIFAIRES

- La dotation pass culture est attribuée au prorata du nombre d'élèves. Cependant, les actions ne sont pas tenues d'être mises en œuvre en fonction du nombre d'élèves engagés, mais **en fonction du bénéfice pédagogique pour les élèves**. Il appartient au chef d'établissement de **veiller à ce que le tarif proposé par la structure culturelle se rapproche des exemples suivants** :

- Ex. : intervention d'un comédien, d'un chorégraphe, d'un musicien, d'un plasticien ou d'un réalisateur dans les enseignements de théâtre, de cinéma ou de danse : entre 60 et 90 euros TTC de l'heure ;
- Ex : intervention d'un auteur selon le tarif du Centre national du livre : 301,88 euros (brut hors taxe) la demie journée ;
- Ex. : intervention d'un chercheur en milieu scolaire non tarifée dans le cadre d'un partenariat avec une structure scientifique.
- Ex. : projection de film : entre 3 et 6 euros par élève, gratuité offerte aux accompagnateurs

CALENDRIER PREVISIONNEL 2024.25

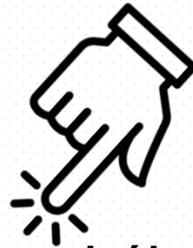


• Outils : accès, communication

✓ Accès à ADAGE

L'application ADAGE est accessible à la communauté éducative via le portail d'application ARENA :

- Accès INTRANET (au sein du réseau interne de l'académie) : <https://intranet.in.ac-versailles.fr>
- Accès INTERNET : <https://id.ac-versailles.fr>



✓ Communication

→ Le [site académique de l'académie de Versailles](#) héberge une page dédiée à l'Éducation artistique et culturelle qui permet de communiquer auprès de l'ensemble du réseau EAC (communauté éducative, partenaires culturels et institutionnels). Cette page donne accès aux orientations académiques, aux textes nationaux, aux organigrammes, aux ressources, à l'offre de formation de la DAAC à destination des enseignants ainsi qu'aux actualités majeures. Les rubriques départementales EAC sont également accessibles depuis ce site.

→ **Un open agenda** accessible à l'adresse suivante <https://openagenda.com/daac-versailles-appels-a-candidature-partenariats-ateliers-et-rencontres> permet à la communauté éducative d'avoir accès au calendrier des manifestations, rencontres et formations à destination des professeurs et/ou des élèves. Il est renseigné par les partenaires culturels de l'académie.